



Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 695-7897

Québec, le 29 octobre 2003

M. Gérald Guérin
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune Saguenay-Lac-St-Jean
3950, boul. Harvey, 4^e étage
Jonquière (Qc) G7X 8L6

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- Quelles sont les contraintes à la réalisation du projet considérant qu'une espèce désignée vulnérable (faucon pèlerin) a été observée dans la partie nord de la bande de 1 km autour du réservoir projeté ?
- Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques est un habitat protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (DB8). Est-ce que l'embouchure de la rivière au Serpent constitue « une aire de concentration d'oiseaux aquatiques » ? Si oui, qu'est-ce que cela implique ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 5 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.